

PROVINCE: HAINAUT
COMMUNE: PHILIPPEVILLE

Réservé à l'administration

Objet de la demande
CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE

Date : 15/05/2024

Maitre de l'ouvrage

Adresse du chantier

Wez-Charnois - 5600 PHILIPPEVILLE (MERLEMONT)

Situation cadastrale

PHILIPPEVILLE / Division 8 / Section A / n°3261.2

SITUATION EXISTANTE

Page 1

Certificat de situation

SITUATION PROJETEE

Page 2	Implantation 1/500
Page 3	Implantation 1/250
Page 4	TT 1/100
Page 5	Solima Appointage 1/100
Page 6	Fondations - Ras-de-chaussée 1/50
Page 7	Etage 1/50 - Coupe AA 1/100
Page 8	Façades Avant - Arrière 1/100
Page 9	Façades Droite - Gauche 1/100

Ce plan est destiné uniquement à la demande de permis d'urbanisme, en aucun cas, il ne pourra servir à la réalisation des travaux. Dès l'octroi du permis d'urbanisme, et afin que l'auteur de projet puisse établir les plans d'exécution, le Maître d'Ouvrage s'engage à l'avertir par lettre recommandée. La responsabilité de l'Architecte n'est engagée que s'il est averti par recommandée de la date de début des travaux. Tous les éléments de résistance et de stabilité feront l'objet d'une étude réalisée par un bureau spécialisé qui assurera, seul, la responsabilité de ses calculs, et la vérification de l'exécution de ceux-ci. Tout dimensionnement de résistance et de stabilité seront réalisés à charge du Maître d'Ouvrage. Le Maître d'Ouvrage sera tenu comme seul responsable d'une erreur résultant de l'absence d'ingénieur ou de bureaux d'études spécialisés sur le chantier. Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur vérifiera toutes les cotes aux plans et prévoindra, par écrit, l'architecte de toute erreur ou confusion. Il prendra toutes les mesures nécessaires afin de ne pas nuire aux habitations voisines éventuelles. L'entrepreneur effectuera un état des lieux avant de commencer son chantier. La détermination exacte des limites de propriétés, moyennant, servitudes éventuelles sont représentées à titre indicatif. Elles seront établies par géomètre à la demande du Maître d'Ouvrage. Toutes les cotes et niveaux devront être adaptés à la situation existante. L'ensemble des gabarits voisins sont tracés à titre indicatif. Le présent document ne peut être copié ou cédé à des tiers, en tout ou en partie, que moyennant l'autorisation préalable et écrite de son auteur. Ces plans ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles définies contractuellement. Le Maître d'Ouvrage reconnaît avoir pris connaissance de ces remarques importantes et les approuve entièrement.

Architecte

Maitre(s) de l'ouvrage

VDARCHITECTURE SRL
143, rue des Vaucelles 6200 BOUFFLOUX
tel 0474/68.63.74 - mail info@vdarchitecture.com

CONSTRUCTION D'UNE MAISON

Wez-Charnois - 5600 PHILIPPEVILLE (MERLEMONT)

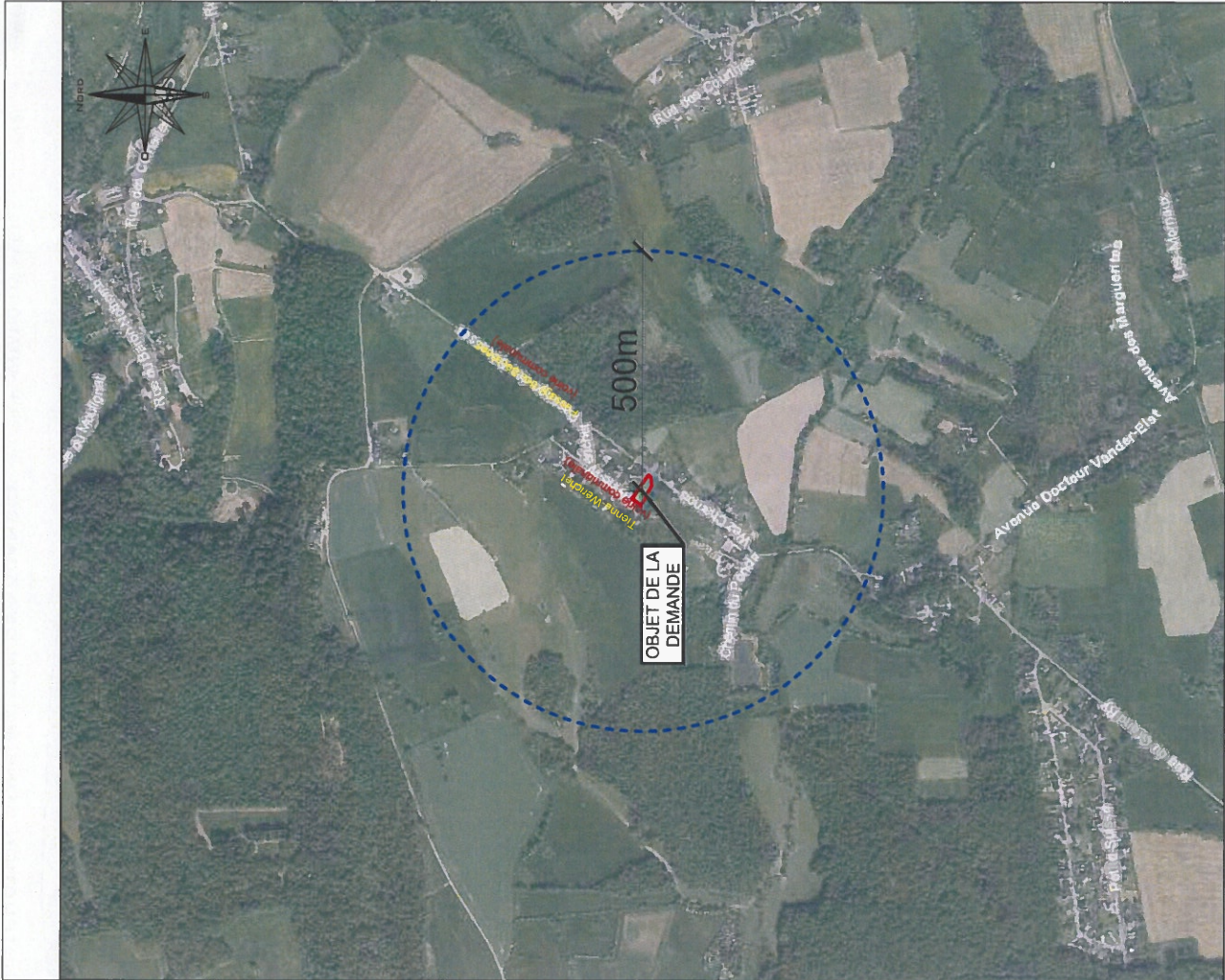
SITUATION

PU 01

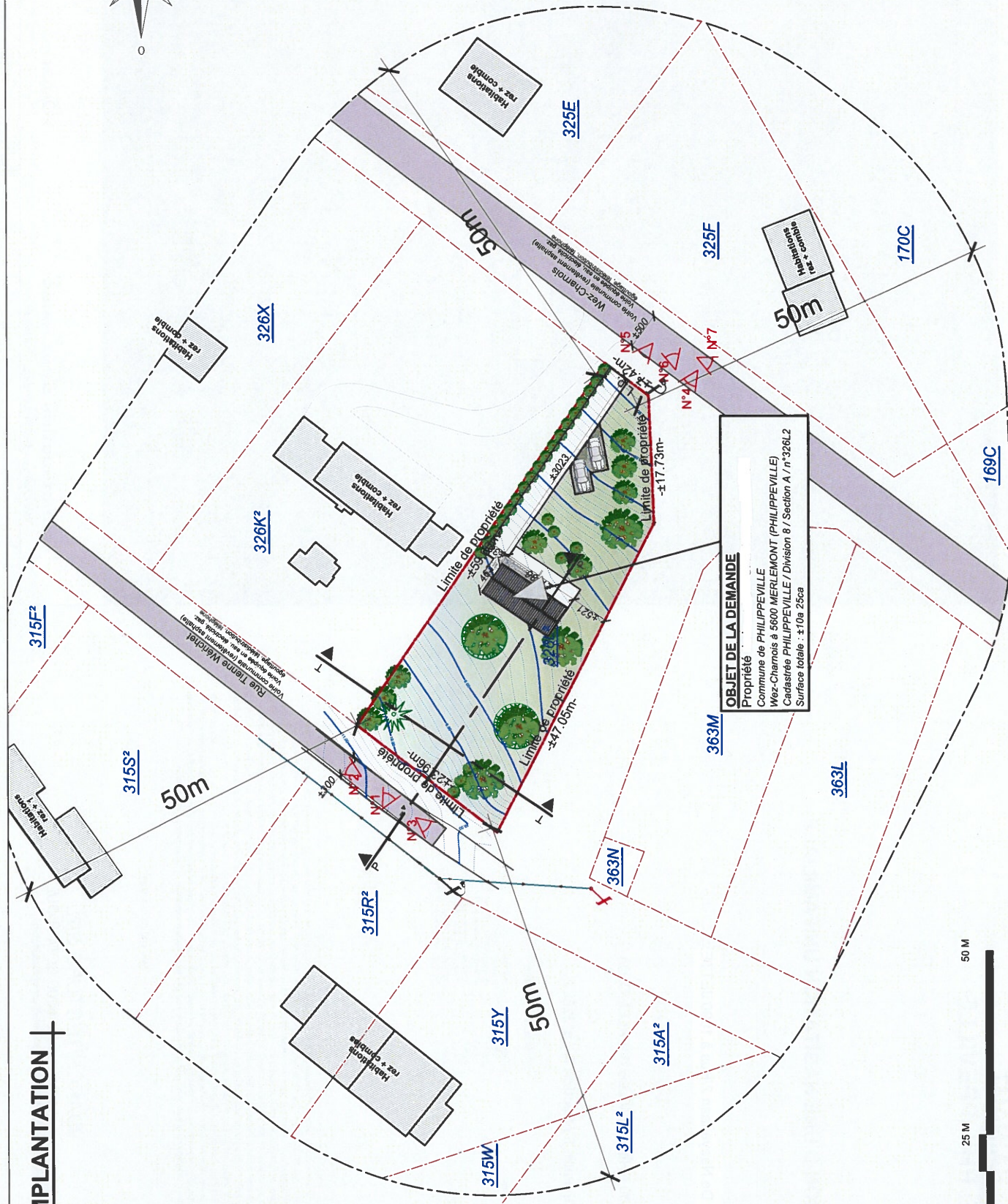
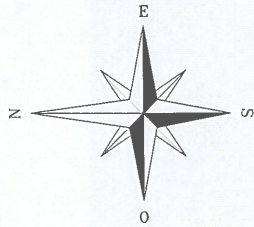
15/05/2024

Ech:1/10000

1

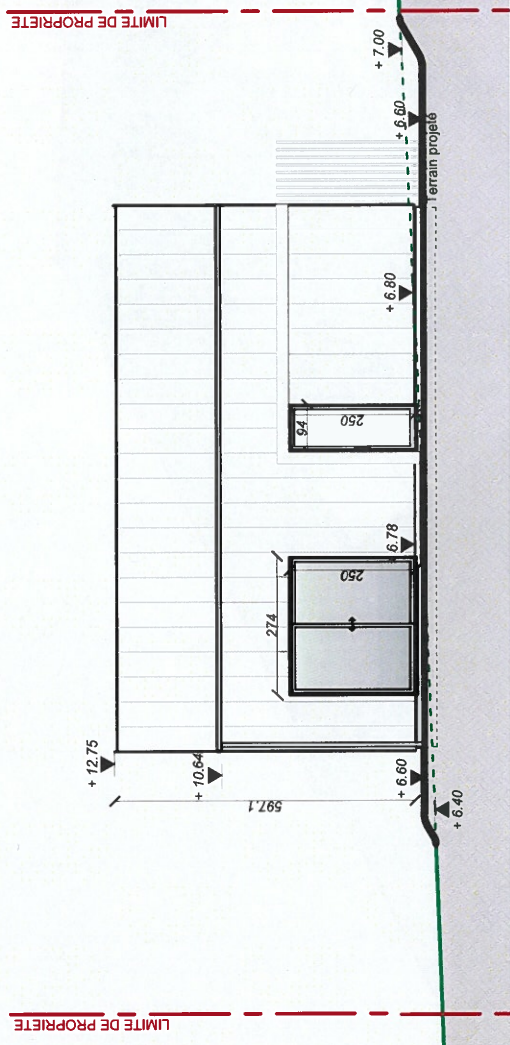


PLAN D'IMPLANTATION



ARCHITECTE : VDARCHITECTURE SRL 143, rue des Vaucelles 6200 BOUFFIOLX tel 03 20 88 63 71 - mail : info@vdarchitecture.com	MO : CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE VACANCES	IMPLANTATION GENERALE Situation projetée	PU 01 Ech: 1/500	15/05/2024 2

COUPE PROFIL TT



COUPE PROFIL PP

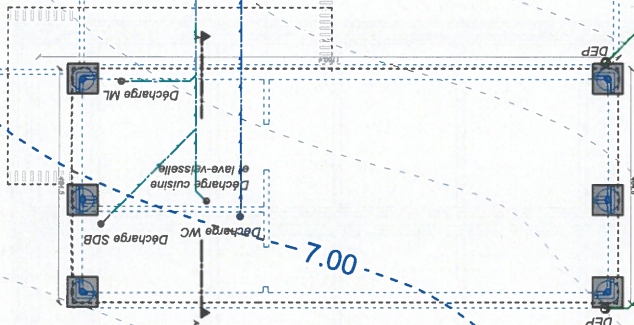
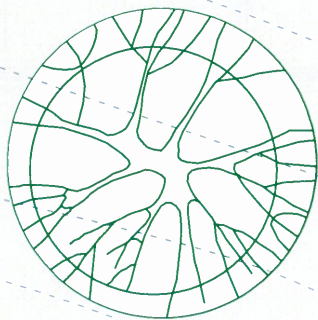


ARCHITECTE :	VDARCHITECTURE SRL 143, rue des Vauclottes 6200 BOUFFIOLX tel: 03 20 88 63 74 - mail: info@vdarchitecture.com	MO :	
CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE VACANCES		COUPE PROFIL	
Wez-Charnois - 5600 PHILIPPEVILLE (MERLEMONT)		Situation projetée	
PU 01	15/05/2024	Ech: 1/100	4

PLAN SCHEMA D'EGOUTTAGE

Prescriptions des raccords divers

- Débit prise d'eau (robinet) = 150/jour
- Compteur individuel = 16 A. à 220 Volts minimum
- Installation d'une station d'épuration individuelle

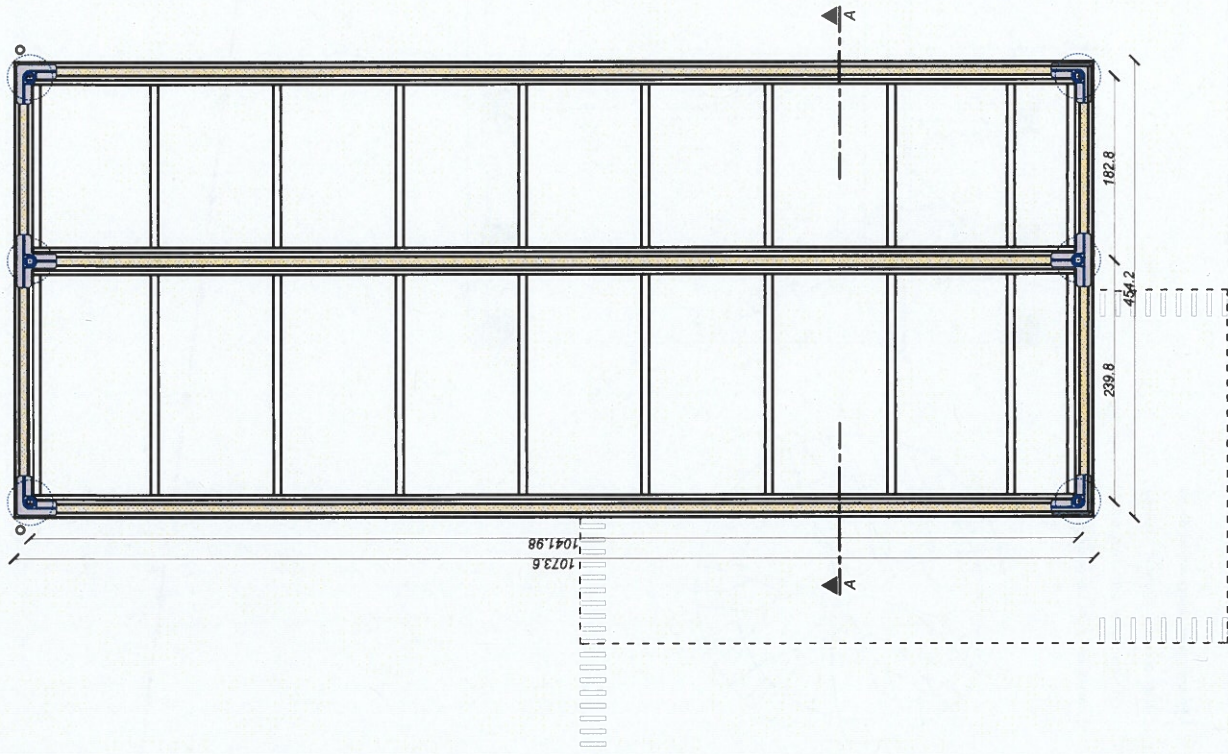


Evacuation des eaux épurées
vers drain de dispersion
vers fond de parcelle

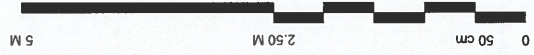
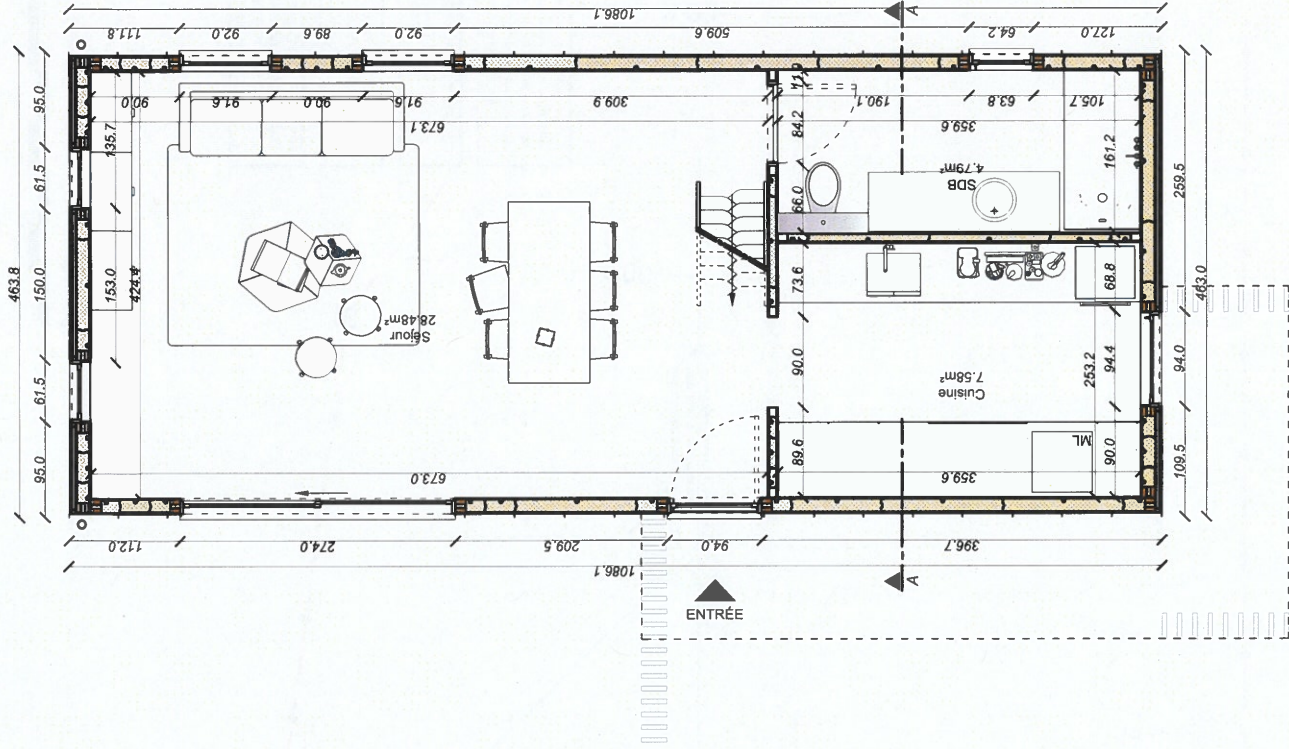
Drain périphérique selon résultats essais de sol. Attention au niveau du Raccordement du drain périphérique, il faudra vérifier le niveau de l'égout public pour rejeter le réseau d'égouttage privatif directement avec une pente de 2cm/m
TOUS LES TUYAUX D'EGOUTTAGE AURONT UNE PENTE DE 2 CM/M DANS LE SENS DE L'EVACUATION
SAUF INDICATIONS CONTRAIRES MENTIONNEES AU PLAN TOUS LES TUYAUX D'EGOUTTAGE SERONT EN Ø 110
LES SEMELLES/DALLE/RADIER DE FONDATIONS SERONT DIMENSIONNEES EN FONCTION DES RESULTATS DES ESSAIS DE SOL VOIR BUREAU D'ETUDES



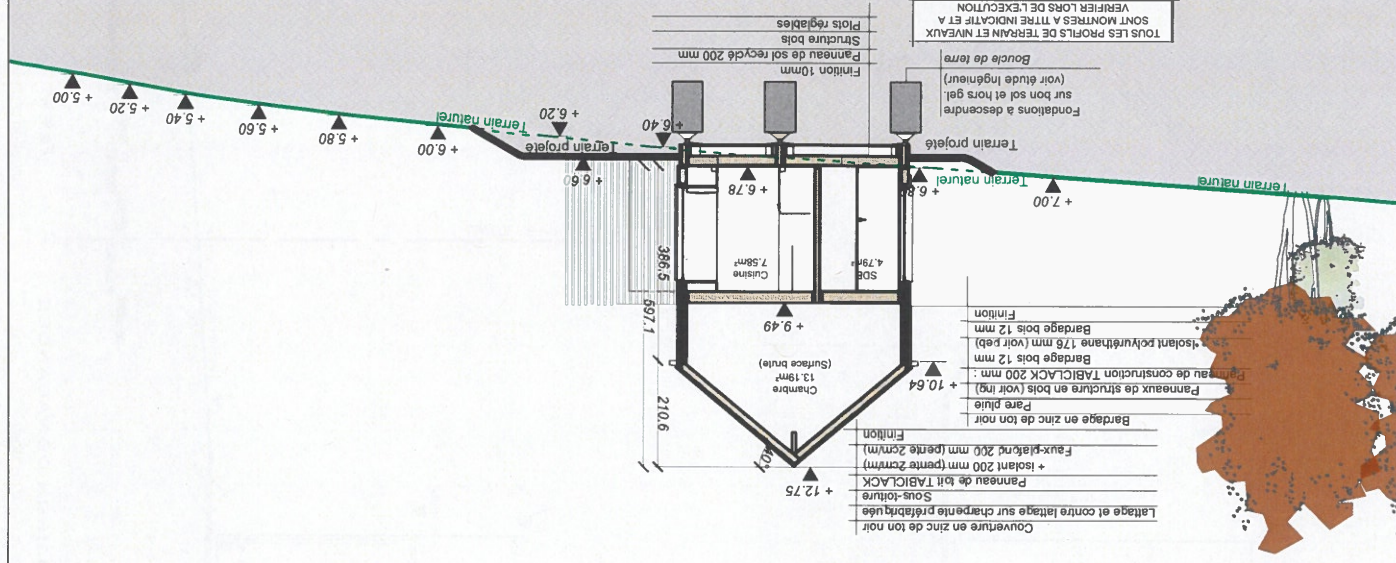
PLAN FONDATION



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE



COUPE A-A



MATERIAUX DES FACADES :

FACADES (mossiniere et divers) :
1. Enduit ciment
2. Bardage en zinc de ton noir pour les façades avant et arrière ;
Seul des boîtes de portes et de fenêtres zinc de ton noir ;

FACADES (menuiseries extérieures) :

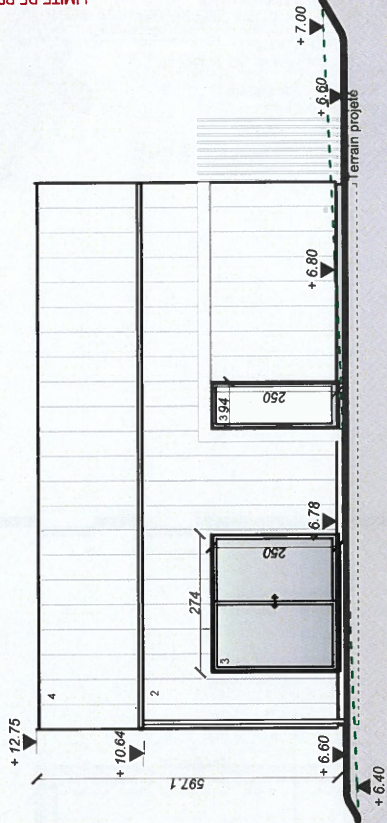
3. Menuiseries extérieures en ALU de ton noir ;

TOITURE (et accessoires) :

4. Toiture en zinc de ton noir ;
- Fixes de fixation en ondul zinc ;
- Tuyaux de descente (section ronde) en zinc

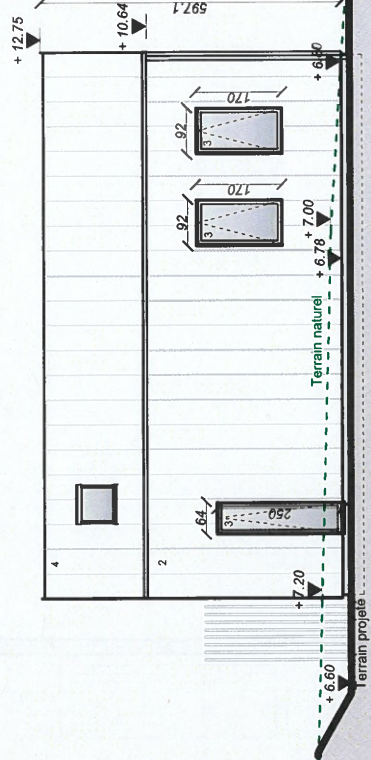
FACADE AVANT

LIMITE DE PROPRIETE

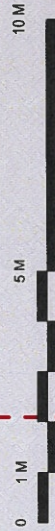


FACADE ARRIERE

LIMITE DE PROPRIETE



LIMITE DE PROPRIETE



ARCHITECTE :
VDARCHITECTURE SRL
143, rue des Vaucelles 6200 BOUFFIOLX
tel. 0472088.63.74 - mail : info@vdarchitecture.com

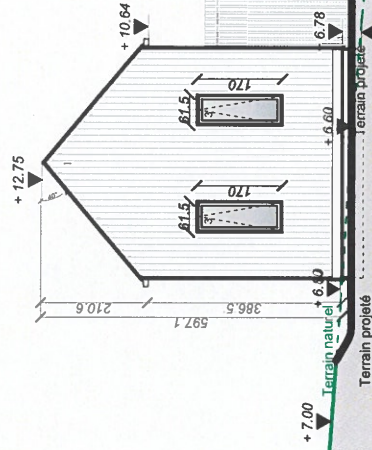
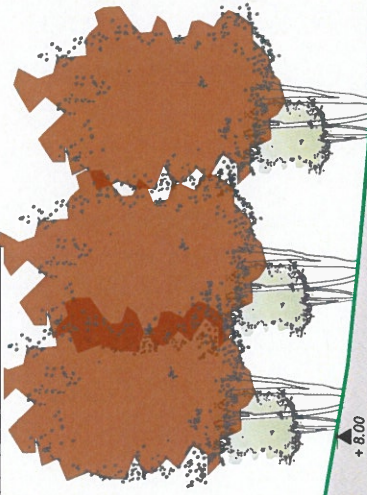
MO :

CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE VACANCES
Wez-Charnois - 5600 PHILIPPEVILLE (MERLEMONT)

Façades
Situation projetée

PU 01
Ech:1/100
15/05/2024
8

FACADE GAUCHE

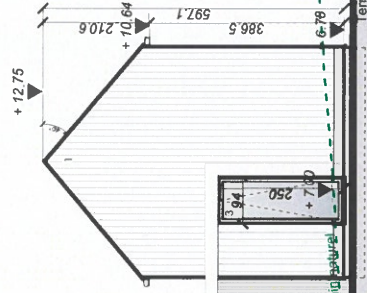


+4.00

MATERIAUX DES FACADES :

- FACADES (maçonnerie et divers) :
1. Maçonnerie en blocs de béton creux et enduit à la chaux.
2. Bardage en zinc de ton noir pour les façades avant et arrière ;
Seul des boîtes de portes et de fenêtres zinc de ton noir ;
- FACADES (menuiseries extérieures) :
3. Menuiseries extérieures en ALU de ton noir ;
- TOITURE (et accessoires) :
4. Toiture en zinc de ton noir ;
Rives de finition en anfrax zinc ;
Luyaux de descente (section ronde) en zinc.

FACADE DROITE



+8.00
+7.60
+7.40

+6.60
+6.40
+6.20
+6.00
+5.80
+5.60
+5.40
+5.20
+5.00



